



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

## VÉLIZY-VILLACOUBLAY

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

078-217806405-20251204-2178861-AR

Reçu en préfecture le 04/12/2025

Publié le : 04/12/2025

### ARRÊTÉ N° ARR\_2025\_707

**Objet** : autorisation de travaux relatifs à l'aménagement du hall d'entrée du Centre Culturel Maurice Ravel (640 ERP 016) sis 25 avenue Louis Breguet à Vélizy-Villacoublay

**LE** Maire de Vélizy-Villacoublay,

**VU** le Code Général des Collectivités Territoriales,

**VU** le Code de la Construction et de l'Habitation,

**VU** la loi n° 2005-102 du 11 février 2005 pour l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées,

**VU** le décret n° 95-260 du 8 mars 1995 modifié relatif à la commission consultative départementale de sécurité et d'accessibilité,

**VU** l'arrêté du 11 septembre 2007 relatif au dossier permettant de vérifier la conformité de travaux de construction, d'aménagement ou de modification d'un Etablissement Recevant du Public,

**VU** l'arrêté n° 2022-238, en date du 04 mai 2022, portant délégation de fonction et de signature à Monsieur Pierre Testu, Adjoint au Maire, dans les domaines de la sécurité,

**VU** la demande d'autorisation de travaux n° 78 640 25 VV 31 du 29 août 2025 portant sur un Établissement Recevant du Public (E.R.P.),

**VU** l'avis émis par la Sous-Commission Départementale d'Accessibilité sur le dossier de demande d'autorisation d'aménagement n° 78 640 25 VV 031,

**VU** l'avis émis par la Sous-Commission Départementale d'Incendie et de Secours sur le dossier de demande d'autorisation d'aménagement n° 78 640 25 VV 031,

**CONSIDÉRANT** l'avis favorable, émis par la Sous-Commission Départementale d'Accessibilité en date du 07 octobre 2025, dans son procès-verbal référencé VELIZY\_AT\_25V0031,

**CONSIDÉRANT** l'avis favorable, émis par la Sous-Commission Départementale d'Incendie et de Secours, dans son procès-verbal n° 74648, en date du 30 octobre 2025

### ARRÊTE

**Article 1** : l'autorisation de travaux relative à l'aménagement du hall d'entrée du **Centre Culturel Maurice Ravel (640 ERP 016)** sis 25 avenue Louis Breguet à Vélizy-Villacoublay est **ACCORDÉE** en application du Code de la Construction et de l'Habitation (C.C.H.).

Pour toute correspondance :

M. le Maire • Mairie • 2 place de l'Hôtel de Ville • BP 50 051 • 78146 Vélizy-Villacoublay Cedex

Tél. : 01 34 58 50 00 • Fax: 01 34 50 40 92 • relationcitoyens@velizy-villacoublay.fr

[www.velizy-villacoublay.fr](http://www.velizy-villacoublay.fr)

**L'exploitant devra respecter la prescription** portée sur le procès-verbal de la Sous-Commission Départementale d'Accessibilité et se conformer à la réglementation en vigueur.

**Article 2 :** la présente décision ainsi que les annexes sont notifiées à l'exploitant dont ampliation sera transmise à Monsieur le Préfet.

**Article 3 :** le présent acte administratif peut faire l'objet d'un recours administratif et/ou d'un recours pour excès de pouvoir dans un délai de deux mois à compter de l'accomplissement des mesures de publicité auprès du Tribunal administratif de Versailles ou par voie dématérialisée sur le site [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr)

**Article 4 :** Madame la Directrice générale des services de la Commune de Vélizy-Villacoublay est chargée de l'exécution du présent arrêté.

À Vélizy-Villacoublay, le 02 décembre 2025